

Compte Administratif Commune 2021

Dans le cadre de la loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les ratios financiers de la commune reflètent la situation de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement sont deux fois supérieures aux communes de la strate mais elles sont à mettre en parallèle des recettes qui sont 4.7 fois plus importantes que celles de ces mêmes communes.

Les recettes permettent de dégager un autofinancement supérieur à la moyenne des communes de la strate qui permet de soutenir un rythme d'investissement important et permet à la commune de ne pas avoir recours à l'emprunt.

	Commune de Mont	Moyenne des communes de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 171 €	634 €
Produits des impositions directes / population	1 124 €	322 €
Recettes réelles de fonctionnement/ population	2 249 €	789 €
Dépenses d'équipement/ population	1 961 €	272 €
Encours de la dette/ population	0 €	600 €
DGF/population	0 €	148 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	0,3535	0.4552
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0,5206	0.8580
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles	0.8700	0.3447
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,00	0.7604

Budget Principal

En fonctionnement

Les dépenses de la commune ont été exécutées à hauteur de 1 563 281.97 euros de dépenses réelles.

Sur les dépenses réelles, 100 % du budget a été consommé pour un montant de 1 563 281.97 € sur :

- Les charges à caractère général représentent 42.14% des réalisations. 68.17 % des crédits budgétés ont été consommés. Ce poste augmente de 42 145 euros par rapport à 2020. Plusieurs raisons principales peuvent être avancées même si ce poste la variation est minime par rapport aux prestations identiques payées au chapitre.
 - o Signalétique mis en place au complexe sportif et l'achat de petit équipement : 10 000 €
 - o Facture d'électricité : +10 000 €
 - o Nettoyage du parc du château par une entreprise d'espaces verts : + 32 000 €
 - o Fournitures entretien achat des virucides + 3 000 euros
- Les charges de personnel s'élèvent à 566 598 euros soit 36 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 61 600 euros par rapport à 2020 soit 12 %. Cette hausse s'explique par l'impact de la réorganisation des services pour la mise en place du protocole COVID sur toute l'année 2021, le recrutement du gestionnaire du complexe sportif, le remplacement de deux agents titulaires en arrêt maladie respectivement en octobre et décembre dont la collectivité à l'obligation de maintenir le salaire pendant trois mois et le demi traitement au-delà.
- La poste « Atténuation de produit » s'élève à 148 649 euros. Ce poste comprend le FPIC (53 116 euros) et la participation au redressement des comptes publics (73 262 euros) et 22 271 € de reversement de fiscalité perçue à tort.
- Le poste « autres charges de la gestion courante » recouvre les indemnités des élus ainsi que le versement des subventions aux associations (détail page 46 en annexe du compte administratif). Ce poste s'élève à 188 174 euros soit une baisse d'environ 112 000 euros par rapport à 2020 due au non versement de la subvention de 100 000 euros au service assainissement, le non versement de subvention à des associations à cause de l'annulation liée au COVID des manifestations, il est noté une reprise des aides versées aux familles pour 29 680 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 879 384.42 euros hors excédent de fonctionnement reporté 3 969 072.42 euros.

- Le poste « produit des services » est en hausse par rapport à 2020 complexe de pelote, garderie, cantine) de 28 500 euros. La régie complexe sportif encaisse 26 000 € de recettes sur sept mois de fonctionnement ouverture en juin.
- Les atténuations de charge correspondent aux encaissements des remboursements d'arrêt maladie ou autres des agents (3 838 euros correspondant à la prise en charge financière d'arrêts de travail par l'assurance de la collectivité).

- Le poste impôts et taxes est de 1 167 842.13 euros soit une baisse par rapport à 2020 (les compensations de l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation sont enregistrées au chapitre 74). La principale recette encaissée sur ce poste est l'attribution de compensation versée par la CCLO au titre du pacte de solidarité : 1 066 0551 euros.
- Le poste « dotations et participations » enregistre un montant de 1 466 851.92 euros
- Le poste « autres produits de la gestion courante » correspond principalement à l'encaissement des loyers s'élève à 113 700 euros en hausse par rapport à 2020 malgré la vacance sur plusieurs mois du logement de Gouze et la suspension des loyers d'O'Karambo sur une partie de l'année.
- Le poste « produit exceptionnels » d'un montant de 30 131.11 euros correspond
 - o A la perception de la redevance des mines : 22 850 euros
 - o L'encaissement des produits des panneaux photovoltaïques installés au groupe scolaire 600 euros.

La section de fonctionnement présente un résultat de 1 316 002 euros auxquels s'ajoutent le résultat reporté 2020 de 3 969 072 euros. **Le résultat de clôture de la section est donc le 5 285 074 €.**

En investissement

En dépenses, 113 526 euros d'investissement courant principalement pour le renouvellement d'investissement courant

- Bâtiments scolaires Achat de terrain
 - o Achat de film protecteur pour limiter la chaleur dans le groupe scolaire
- Matériel Informatique 7181 €
 - o Achat d'ordinateurs fixes obsolètes en mairie
 - o Vidéo Projecteur et équipement du complexe sportif 2 828 €
- Mobilier 14 083 €
 - o Mobilier urbain 2 303 €
 - o Equipement de cuisine dans les logements communaux 5 630 €
 - o Mobilier pour les écoles 1 560 €
- Autre matériel 20 693 €
 - o Abris de touche pour le stade Arance 3 060 €
 - o Mobilier Aire de jeux : 2 680 €
 - o Protection mousse pour les poteaux au groupe scolaire : 6 530 €
- Travaux 50 800 €
 - o Changement de menuiseries à la MFR : 29 250 €
 - o Changement de radiateurs dans un logement communal : 2 686 €
 - o Réaménagement d'une cuisine dans un logement communal : 11 922 €
 - o Changement de la chaudière à la bibliothèque : 4 664 €

De nombreux projets sont en cours, certaines factures ont été payé en 2021 et des crédits seront inscrits en restes à réaliser pour un montant de 117 280 €. Les RAR sont des engagements financiers de la commune, des marchés signés mais les opérations ne sont pas terminées.

Pour les investissements fléchés en opérations le montant s'élève à 1 861 863.3 euros.

- Boulodrome fin du programme : 59 319.12 €
- Extension du complexe sportif : 743 030.88 €
- Maison Familiale et Rurale carrelage de la salle de réunion et peinture des avant-toits : 29 623 €
- Requalification du parvis du cimetière de Gouze : 92 386.54 €
- Aménagement de la montée de Mont : 936 874.86 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 106 840 € dont 117 280 euros de restes à réaliser.

En recette

La section réalise 2 111 324 euros qui correspondent à :

- L'affectation du résultat 2019 : 348 062 euros
- Le fonds de compensation de la taxe sur valeur ajoutée 390 391 euros
- La taxe aménagement 6 295.80 euros
- En opération d'ordre 1 364 265.45 euros correspondant à l'opération de l'aménagement de la montée de Mont

La section d'investissement présente un résultat 4 484 euros, auxquels s'ajoutent le résultat reporté positif de 510 593 euros, le résultat de clôture positif est de 514 678 €.

Il convient d'ajouter les restes à réaliser en dépenses de 117 280 euros en dépenses.

La section d'investissement finit avec un résultat positif de 397 398 euros.